

PAROLES DE DROIT

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | VOL. 3, N° 1, PRINTEMPS 2011

L'AVÈNEMENT DES JURISTES SCIENTIFIQUES

p. 5 à 7

DÉPART DU DOYEN DANIEL PROULX

p. 3

MONTY COULOMBE 50 000 \$ POUR LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE DE DROIT

p. 11





Vol. 3 n° 1, printemps 2011

SOMMAIRE

MOT DU DOYEN

3

BILLET

«Je me souviens...» par Hélène Larivée

4

DOSSIER ACTUALITÉ

L'avènement des juristes scientifiques

5-7

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

8-13

MATIÈRE GRISE

- Grands honneurs pour Bernard Durand, Michel Prieur, Suzanne Philips-Nootens et Jean-Guy Bergeron
- Justice participative : créer une communauté d'acteurs de changement

14-16

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Robert Borduas, Julie Lessard, Raymond Royer, Luce Samoisette et Allyson Guérin

17-19

FOCUS ÉTUDIANT

Favoriser l'accès aux médicaments

20

HOMMES ET FEMMES DE PASSION

Robert Tétrault : incorrigible humaniste

21

DOSSIER RECHERCHE

Pour une adoption à la mesure de chaque enfant

22-23

PARLONS PRATIQUE

- Monique Gagnon-Tremblay : notaire en politique depuis 25 ans
- Défendre le droit d'auteur en musique : accords parfois difficiles!

24-25

La pierre angulaire de la Faculté a 40 ans

26

ADDUS

Mot du président, Souvenirs des Retrouvailles 2010, 5 à 7 du printemps, Retrouvailles 2011

27-30

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

31

CRÉDITS

Coordination de la publication
Service des communications
Université de Sherbrooke

Rédactrice en chef
Diane Bergeron

Comité de rédaction

Diane Bergeron, Mélanie Bourassa Forcier,
André-Gilles Brodeur, Luce Laguë, Arthur Oulai,
Daniel Proulx, Édith Vézina

Collaborateurs

André-Gilles Brodeur, Julie Fecteau, Luce Laguë,
Diane Lamarre, Nicolas Ouimet, Stéphanie
Raymond, Jean-François Roberge, Monique
Gagnon-Tremblay

Photo de la page couverture
Martin Blache

Photos

Martin Blache, Michel Caron, Paul Gaudet,
François Lafrance et divers collaborateurs

Conception graphique
Graphic-Art

Paroles de droit

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 9000 exemplaires

Pour abonnement gratuit ou
changement d'adresse
chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier le périodique : Paroles de droit)

Pour donner de vos nouvelles
communication.droit@USherbrooke.ca



MOT DU DOYEN D'UN HÉRITAGE À L'AUTRE

Chers diplômés et amis de la Faculté, chers étudiants,

Au mois de février dernier, j'ai annoncé mon intention de mettre un terme à mes fonctions de doyen à la fin de ma 7^e année à la direction de la Faculté de droit, soit le 30 juin 2011. C'est donc la dernière fois que j'ai le plaisir de m'adresser à vous, chers lecteurs, en tant que doyen.

Au tournant des années 2000, la Faculté s'est réinventée sous la direction du doyen **Louis Marquis** (LL.B. 1986), s'ouvrant davantage à l'interdisciplinarité, au développement des études supérieures et à la dimension internationale.

Partageant pleinement ces valeurs, je me suis employé à faire fructifier cet héritage avec les équipes qui m'ont accompagné depuis 2004. C'est ainsi que nos nouveaux programmes se sont pleinement déployés : droit-MBA, droit et sciences de la vie, droit coop, PRD, common law et droit transnational. Leur succès remarquable positionne ainsi notre Faculté à l'avant-garde de la formation en droit.

D'autres programmes de pointe se sont ajoutés : droit notarial en régime coopératif quotidien au Campus de Longueuil, criminalité financière, médiation interculturelle. Toutes ces initiatives avaient pour but de répondre aux besoins actuels de notre société, leur attrait démontre d'ailleurs leur pertinence.

La Faculté a intensifié considérablement ses activités à l'international au cours des sept dernières années. Un nombre croissant d'étudiants de Sherbrooke vont désormais étudier à l'étranger pendant une session, voire une année. Certains ont aussi la chance de faire un stage dans une organisation internationale. À la maîtrise, nous avons même mis sur pied des programmes bi-diplômants avec des partenaires européens, permettant aux étudiants d'étudier dans deux universités et de recevoir ainsi un double diplôme.

Un corps professoral solide et des liens étroits avec nos diplômés

Il y a deux autres éléments dont je suis particulièrement fier et que je « lègue en héritage » à mes successeurs. Tout d'abord, le renouvellement massif du corps professoral dans la foulée de notre expansion. À la fin de cette année, pas de moins de 22 recrues auront joint nos rangs depuis 2004, de sorte que la Faculté peut désormais compter sur un corps professoral d'élite composé de 39 professeurs. Grâce à eux, la Faculté brille plus que jamais dans le firmament de la formation et de la recherche!

En second lieu, le développement des communications et de la philanthropie, aspects si importants pour l'avenir de la Faculté. Avec une équipe de professionnels compétents, nous avons noué des liens plus étroits avec nos diplômés, notamment par le biais du magazine *Paroles de droit*.

Nous nous sommes donné les moyens d'aller à votre rencontre et de partager avec vous les projets qui nous sont chers. Je salue à cet égard le dévouement inlassable du président de l'ADDUS, **André-Gilles Brodeur** (LL.L. 1971). Le soutien des diplômés est absolument essentiel au développement de la Faculté et c'est pourquoi je suis fier d'avoir contribué au resserrement de nos liens mutuels.

Ce fut un honneur – et un plaisir! – d'assumer la direction d'une faculté si inspirante au sein d'une université si dynamique! Je vous remercie tous de votre confiance. Tous mes vœux de succès accompagnent la nouvelle équipe de direction qui aura bientôt l'occasion de faire fructifier l'héritage qui lui est laissé.

Le doyen,

Daniel Proulx

BILLET

« JE ME SOUVIENS... »

1985. J'ai 35 ans et je travaille dans le milieu du spectacle québécois depuis 15 ans. Voilà qu'un désir de changement doublé d'un petit questionnement existentiel me titille. Que faire? Déménager mes pénates à Paris, à Londres ou à New York pour tout recommencer? Voyager à travers le monde pendant quelques années? Retourner aux études? C'est ça : retourner aux études ! Mais en quoi? Née d'une mère bibliothécaire, j'aime les mots, je désire aussi faire travailler mes méninges et, critère important, je veux que la discipline choisie soit de quelque utilité dans mon domaine de travail. Ça y est : ce sera en droit !

Septembre arrive et je me retrouve sur les bancs de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Pourquoi Sherbrooke? Parce qu'en créant une distance avec mon milieu de travail montréalais, j'ai plus de chance de m'habituer aux changements que cette décision implique avec l'assurance que le « milieu » m'oubliera pendant quelques années. Une seconde raison : la « captivité géographique ». Celle des professeurs entraîne présence et disponibilité et celle des étudiants favorise échanges et travail en équipe. Toutes ces raisons se sont avérées justes.

Ce que j'ai trouvé à la Faculté? Des profs chevronnés dans l'art d'inculquer des notions juridiques dans la tête d'étudiants de provenances diverses, des amitiés vivaces et une banque incroyable de collègues auxquels je sais pouvoir faire appel en tout temps, tant au Québec qu'à l'étranger. Les professeurs et chargés de cours m'ont transmis leur passion du droit et, dans un sens plus large, celle de l'équité et de la justice.

Après mes études, j'ai décidé de revenir à mes premières amours en reprenant le chemin de la production artistique. Que me reste-t-il de mes années d'études et de quoi me rendent-elles fière? Sans hésiter, je pense au réflexe juridique et à la rigueur de pensée. Depuis ma sortie de la Faculté, le Code civil et de nombreuses lois ont été modifiés, de nouveaux sujets de droit ont émergé et j'œuvre présentement dans un univers régi par la common law. Comment arriver à s'y retrouver dans tous ces changements?

Le réflexe de ne rien tenir pour acquis et son *alter ego* la rigueur de pensée constituent de précieux atouts que je retire de mes études en droit. Ils m'ont servi à l'occasion de discussions préliminaires entre parties, durant des négociations serrées, pour la rédaction d'ententes et lors de diverses démarches pour trouver la zone de confort qui permettra aux parties de continuer à cheminer dans leurs projets communs.

En conclusion, l'adage veut que « le droit mène à tout », pourvu qu'on en sorte ! Selon moi, les sentiers de la vie peuvent certes mener à d'autres pratiques professionnelles, mais le droit ne sortira jamais du cœur et de la tête d'un diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.



Hélène Larivée s'est illustrée au sein du Cirque du Soleil en tant que productrice exécutive et vice-présidente à la production. Depuis 1998, elle vit à Singapour où elle mène une brillante carrière de productrice de spectacle et de consultante en gestion d'organismes culturels. Nommée ambassadrice de la Faculté de droit en 2002, elle a créé le Fonds Hélène-Larivée pour offrir des bourses à des femmes qui retournent aux études à l'Université de Sherbrooke.

Hélène Larivée

Hélène Larivée (LL.B. 1988)
Productrice et consultante en gestion
des arts et de la culture

L'AVÈNEMENT DES JURISTES SCIENTIFIQUES

Par Stéphanie Raymond

Prolifération des OGM, développement des biotechnologies, procréation assistée, médecine personnalisée... Les progrès fulgurants de la science en ce troisième millénaire amènent leur lot de questions d'ordre éthique et juridique. Les juristes capables de comprendre le monde scientifique deviennent du même coup une denrée précieuse.

«L'expertise de spécialistes en droit qui connaissent le domaine scientifique et son langage est de plus en plus recherchée, notamment dans les secteurs de la propriété intellectuelle, du droit médical, du droit de l'environnement, de l'éthique biomédicale et même du droit criminel», affirme la professeure **Louise Bernier**, responsable du bac-maîtrise en droit et sciences de la vie de l'UdeS.

«La science évolue rapidement et un encadrement législatif est indispensable pour éviter les dérapages, poursuit la professeure Bernier. Bien souvent même, la loi n'arrive pas à suivre le courant des nouvelles découvertes scientifiques, par exemple en ce qui concerne les brevets ou l'utilisation de cellules souches. La société a donc besoin de juristes capables de bien analyser ces enjeux.»

«La science acquiert une valeur de plus en plus commerciale, ajoute **Jean-Raphaël Champagne-Gilbert** (LL.B. 2010), étudiant à la maîtrise en droit et sciences de la vie. Il y a d'un côté le chercheur, de l'autre l'industrie, et entre les deux, des dizaines d'acteurs. Quelqu'un doit gérer ce fouillis ! C'est là qu'intervient l'avocat spécialisé en science.»

La Faculté de droit et la Faculté des sciences de l'UdeS offrent dans cette optique un programme de bac-maîtrise en droit et sciences de la vie*. Les diplômés de ce programme combiné se taillent

des places de choix au sein de cabinets d'avocats, d'entreprises œuvrant dans le domaine des sciences de la vie, de centres de recherche, de comités d'éthique d'hôpitaux, etc.

Certains empruntent même des sentiers non battus : «Grâce à ma double formation, j'ai pu effectuer mon stage de formation professionnelle au sein de Victhom Bionique Humaine. Cette entreprise de recherche et développement en neuromodulation n'avait jamais embauché de stagiaire en droit auparavant», indique M^e **Jean-François Hébert** (LL.B. et LL.M. 2007).

Aujourd'hui, M^e Hébert est conseiller juridique chez Englobe Corp., un leader international en matière de services environnementaux intégrés. « Mon travail sollicite quotidiennement mes compétences en sciences, en raison de la complexité de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ma formation m'aide également beaucoup dans la rédaction de contrats à saveur scientifique ou l'établissement de bonnes relations de travail avec mes collègues issus du milieu scientifique.»

**Nom complet : baccalauréat en droit avec cheminement en sciences de la vie, combiné à une maîtrise en biologie avec cheminement de type cours en sciences de la vie et droit.*



La diplômée en droit et sciences de la vie Virginie Maloney (à droite) en compagnie de Claude Déry, biologiste et professeur à la Faculté des sciences de l'UdeS.

FORMATION COMBINÉE DE BAC-MAÎTRISE EN DROIT ET SCIENCES DE LA VIE

- Programme unique au Canada créant un pont entre les mondes juridique et scientifique
- Quatre années d'études menant à l'obtention d'un baccalauréat et d'une maîtrise
- Formation complète en droit (accès au Barreau et à la Chambre des notaires)
- Possibilité d'effectuer un stage coopératif
- Activités pédagogiques permettant de conjuguer droit et sciences : procès pénal en biotechnologie, conférences juridiques et scientifiques, etc.
- Carrières d'avenir (propriété intellectuelle, responsabilité médicale, environnement, éthique de la recherche, développement pharmaceutique, etc.)



Les diplômés Virginie Maloney et Jean-Raphaël Champagne-Gilbert.

JURISTES SCIENTIFIQUES

LE CAS DE LA MÉDECINE PERSONNALISÉE

COMMENTAIRES DE DIPLÔMÉS EN DROIT ET SCIENCES DE LA VIE

« Il est fascinant de pouvoir étudier, par exemple, les mystères de l'ADN tout en saisissant les bases juridiques de notre société. Être un juriste possédant de solides connaissances scientifiques, c'est être un acteur de premier plan au sein de la société. »

– **Charles-Étienne Daniel**
(LL.B. 2010, maîtrise en cours)

« J'adore la science pour sa rationalité, sa soif de savoir, mais le travail de chercheur en laboratoire m'apparaît solitaire. Avec une formation en droit, j'acquière des compétences sociales. Je veux argumenter, négocier avec les gens, mais pas question de laisser de côté ma curiosité scientifique! Le programme de droit et sciences de la vie est un compromis parfait. »

– **Jean-Raphaël Champagne-Gilbert**
(LL.B. 2010, maîtrise en cours)

« J'ai choisi cette formation par amour des sciences et du droit. Elle m'a permis d'acquérir des connaissances diverses ainsi qu'un vocabulaire scientifique très utile dans certains domaines du droit. »

– **Virginie Maloney**
(LL.B. 2010, maîtrise en cours)

« Ce programme m'a permis de comprendre l'ampleur des liens unissant les domaines juridique et scientifique. Nos connaissances particulières dans des domaines juridiques en émergence nous donnent un avantage certain sur le marché du travail. »

– **Guillaume Lachance**
(LL.B. 2010, maîtrise en cours)

Les professeures **Louise Bernier** et **Mélanie Bourassa Forcier** sont spécialistes en droit et politiques des sciences de la vie. À ce titre, elles s'impliquent fréquemment dans des dossiers scientifiques. C'est le cas notamment dans le domaine de la médecine personnalisée, une voie d'avenir en santé.

Mais qu'est-ce que la médecine personnalisée, parfois appelée pharmacogénomique? « En faisant des tests de diagnostic sur l'ADN d'un patient, on obtient de l'information sur son patrimoine génétique. Cette information permet notamment d'identifier les traitements dont il a réellement besoin et auxquels son corps répondra le mieux, expliquent les professeures Louise Bernier et Mélanie Bourassa Forcier. La science a encore un peu de chemin à parcourir en ce sens, mais il existe déjà plusieurs outils pour appliquer la médecine personnalisée. »

Les tests de diagnostic permettent ainsi de déterminer la dose exacte de médicaments que devrait prendre un patient. « Actuellement, les médecins dosent les médicaments en fonction de l'âge, du sexe et du poids de la personne, indique la professeure Bourassa Forcier. Pourtant, certaines personnes réagissent différemment aux doses standardisées en raison de leur profil génétique particulier. »

« Ainsi, les individus dont le métabolisme d'absorption des médicaments est lent risquent de souffrir d'une surdose à la suite de la consommation prolongée d'un produit, leur corps n'ayant pas le temps de le métaboliser avant la dose suivante. Il y a cet exemple d'un jeune garçon américain décédé à la fin des années 1990 à la suite d'une surdose de Prozac, non en raison d'une erreur de dosage de la part de son médecin, mais de la grande lenteur de son métabolisme. La médecine personnalisée permettrait d'éviter de tels cas. »

Autre aspect de la médecine personnalisée : l'établissement d'une banque de données mettant en lien tous les dossiers des patients d'une région donnée ou même d'un pays. « Cette banque de données, qui se créerait en temps réel, permettrait de mettre en corrélation plusieurs éléments, augmentant l'efficacité du travail des médecins », explique le D^r Luc Paquet, vice-doyen au développement et partenariats de la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

Une telle banque de données existe déjà au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) pour l'administration d'antibiotiques. Ce projet a été mis en place l'été dernier par l'infectiologue Louis Valiquette et son équipe.



La professeure Louise Bernier.



La professeure Mélanie Bourassa Forcier.



L'utilisation de banques de données liant tous les dossiers des patients augmenterait l'efficacité des médecins.

«Le système informatique met en lien les quelque 30 nouvelles prescriptions d'antibiotiques qui sont faites chaque jour au CHUS et émet des recommandations aux médecins quant aux antibiotiques les plus efficaces, les moins coûteux et les plus facilement administrables, et leur dosage optimal, explique le D^r Valiquette. Car les médecins ont tellement d'informations à gérer dans le cadre de leur travail qu'ils ne sont pas toujours au courant de tous les éléments qui leur permettraient de prescrire le meilleur antibiotique dans tel cas précis.»

Abattre les obstacles à la médecine personnalisée

La pratique de la médecine personnalisée présente cependant plusieurs obstacles qui devront être surmontés, affirme la professeure Bourassa Forcier. «Je crois que d'ici cinq ou dix ans, les avancées en sciences permettront l'application de la médecine personnalisée. Le gouvernement et le monde médical du Québec devraient alors montrer de l'ouverture face à cette pratique. Mais il faudra auparavant bien identifier les barrières et proposer des solutions.»

«Le premier obstacle à la médecine personnalisée est celui du coût élevé lié notamment au remboursement des tests de diagnostic, continue la spécialiste. Par contre, des études réalisées en Grande-Bretagne ont démontré que les bénéfices sociaux liés à l'utilisation de plusieurs de ces tests dépassaient les coûts de remboursement.»

En effet, la médecine personnalisée conduirait notamment à la réduction du taux d'hospitalisation lié à l'utilisation non optimale de médicaments. De plus, elle permettrait certainement la réintroduction de médicaments retirés du marché en raison de leurs effets secondaires indésirables chez certaines personnes. Ces médicaments peuvent parfois s'avérer moins chers que leurs équivalents ou plus efficaces pour certaines personnes.

«Autre point à souligner : la pharmacogénomique pourrait restimuler l'industrie des biotechnologies au Québec. Beaucoup d'organismes s'y intéressent déjà, notamment les compagnies pharmaceutiques, les compagnies de tests de diagnostic, les associations d'entreprises de biotechnologies et certains centres de recherche universitaires.»

Les autres obstacles à franchir touchent au droit et à l'éthique clinique : «Une fois qu'un médecin aura en main les renseignements sur le patrimoine génétique d'un individu, comment gèrera-t-il cette information? Sera-t-il tenu d'informer le patient et même la famille s'il sait que l'individu, et peut-être d'autres membres de sa famille, présente des risques de développer telle ou telle maladie? Par ailleurs, cette information ne devrait pas permettre aux compagnies d'assurances de pénaliser un individu. Il faudra donc établir des normes législatives strictes pour encadrer tout cela», termine la professeure Bourassa Forcier.

Ces barrières et pistes de solution seront traitées par les professeures Bourassa Forcier et Bernier lors du colloque «**Le droit comme vecteur de la gouvernance en santé? Défis théoriques et enjeux pratiques de l'accès aux soins de santé**» de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). L'événement aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke les 10 et 11 mai 2011.



Le cortège d'honneur du Gala. 1^{re} rangée : Marcel Guy, Michel Coutu, Luc Borduas, Martin Bureau, Danielle Côté, Albert Gobeil, Caroline Lafrance, Lucie Laflamme, Fabiola Tassy. 2^e rangée : Daniel Proulx, Patrick Thérout, Éric Séguin, Yves Lafontaine, Louis Dionne, Stéphane Reynolds, Alexandre McCormack, Robert Normand, Jean-François Pagé, Guillaume Daigneault.

GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT

200 000 \$ POUR LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Fierté, raffinement, gratitude et admiration régnaient le 22 novembre dernier, à l'occasion du 20^e Gala du mérite étudiant de la Faculté de droit. Cette cérémonie a permis de récompenser 82 étudiants à hauteur de 198 200 \$, un montant inégalé jusqu'ici. Plusieurs personnalités du monde juridique se sont déplacées pour l'occasion.

« Les derniers échelons menant à l'excellence sont particulièrement difficiles à atteindre, c'est pourquoi il importe de déployer le meilleur de soi-même pour y accéder », a souligné le doyen **Daniel Proulx** (LL.L. 1976). Ce Gala honorait non seulement l'excellence, mais également le sens de l'engagement et les valeurs humaines.

a mentionné M^e **Luc Borduas** (LL.L. 1978), président du CA de La Fondation de l'Université de Sherbrooke.



Felicia Wiss-Ouellet et Marisol Guerrero-Clusiau, Bourses d'admission Richard-Crépeau de 1000 \$ chacune, remises par le professeur émérite Marcel Guy.

« En poursuivant des études universitaires, vous contribuez au développement de la société, car l'éducation est un formidable moyen d'avancement », a déclaré pour sa part **Lucie Laflamme**, vice-rectrice aux études. Cet effet de levier repose notamment sur la générosité de cabinets et d'organisations du secteur privé qui investissent dans la relève en partenariat avec la Faculté. « Ces gens de cœur ont compris toute l'importance de soutenir la cause de l'éducation supérieure »,



Marc Olivier Plante, Yan Perreault, Simon Chénard et Madwa Nika Phanord Cadet, Bourses Fraser Milner Casgrain de 2000 \$ chacune, remises par Michel Coutu et Lise Custeau.

MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS

- Association de droit Lord Reading
- Barreau du Québec
- Bereskin & Parr
- Chambre des notaires du Québec
- Crochetière, Pétrin
- Davies Ward Philips & Vineberg
- De Grandpré Chait
- Éditions Yvon Blais
- Fasken Martineau
- Fonds Chénier-Picard
- Fonds des diplômés de l'Université de Sherbrooke
- Fonds des professionnels en droit notarial
- Fonds institutionnel de l'UdeS
- Fournier Demers Bureau Borduas
- Fraser Milner Casgrain
- Heenan Blaikie
- Instituts de recherche en santé du Canada
- L'honorable juge Danielle Côté
- Magistrature du district Saint-François
- McCarthy Tétrault
- Monette Barakett
- Monty Coulombe
- Ogilvy Renaud
- Sanofi-Aventis
- Wilson et Lafleur

GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT



Anne-Marie Santorineos, Prix Guy-R. Landry du Fonds Monty Coulombe de 2000 \$, remis par M^e Stéphane Reynolds.



Madwa Nika Phanord Cadet, Prix Fasken Martineau de 1500 \$, remis par le P^e Luc Grenon.



Mathieu Tanguay, Bourse Heenan Blaikie de 1000 \$, remise par M^e Jean-François Pagé.



Marie-Andrée Dubois, Stéphanie Dorion et Catherine Paschali, Bourses des Instituts de recherche en santé du Canada de 17 850 \$ chacune, remises par le P^e Robert Kouri.



Julie Larouche, Prix de la Magistrature du district Saint-François de 1000 \$, remis par les juges Patrick Thérioux et Martin Bureau.



Mathieu Laberge-Goupil, Bourse de l'honorable juge Danielle Côté de 1000 \$, remise par la juge Danielle Côté.



Jean-Yves Lagasse de Locht, Bourse d'excellence au doctorat de 5000 \$, remise par M^e Louis Dionne.



Marie-Ève Massé, Prix d'excellence de la Chambre des notaires de 2000 \$, remis par M^e Caroline Lafrance et M^e Lucie Thibodeau.

Au Campus de Longueuil FORMATION CONTINUE EN DROIT DES AFFAIRES ET DE L'ARBITRAGE

- **Quand et comment choisir entre médiation, arbitrage ou litige ?**
Jeudi 12 mai 2011, 9 h à 16 h
- **Droit international privé, droit applicable et ententes commerciales à l'âge de l'Internet : où en sommes-nous et à quoi doit-on s'attendre ?**
Mercredi 25 mai 2011, 9 h à 16 h
- **Gaming Law and the Internet: Who Decides What and Why ?**
Jeudi 9 juin 2011, 9 h à 12 h
- **Agir comme arbitre : maîtriser les principes et les outils indispensables**
Mercredi 21 septembre 2011, 9 h à 16 h
- **Comment rédiger une entente de médiation ou une transaction efficace dans le cadre de différends internes ou internationaux**
Jeudi 6 octobre 2011, 9 h à 16 h
- **Intervention, contrôle et révision judiciaire – bonnet blanc ou blanc bonnet ?**
Mardi 25 octobre 2011, 9 h à 12 h
- **Les pièges à éviter dans la rédaction d'une entente commerciale**
Jeudi 17 novembre 2011, 9 h à 12 h

Activités reconnues par le Barreau et la Chambre des notaires du Québec aux fins de la formation continue.

Information et inscription :
www.USherbrooke.ca/cufc/droitdesaffaires
Nicolas.Ouimet@USherbrooke.ca

Au Campus principal de Sherbrooke COLLOQUE « LES LIVRES DU CODE CIVIL DU QUÉBEC »

Les dix livres du Code civil présentés par des chercheurs et experts en droit privé. Un événement majeur en droit privé au Québec.

Vendredi 10 juin et
samedi 11 juin 2011

Information et inscription :
Nicolas.Ouimet@USherbrooke.ca



LE GRAND CHANTIER DE MODERNISATION

DIPLÔMÉS, EMPLOYÉS ET AMIS SE MOBILISENT

Tout juriste, en devenir ou en exercice, passe de longues heures d'études à la bibliothèque de droit. Celle de Sherbrooke, qui date de 1971, sera adaptée aux besoins du 21^e siècle dans les prochaines années. Ce grand chantier de modernisation, cher à la Faculté, devient de plus en plus concret. Diplômés, employés et amis se mobilisent afin d'amasser les 3 millions \$ requis pour faire de ce projet une réalité. De nombreux diplômés ont d'ailleurs reçu une lettre de sollicitation cet automne de la part du doyen **Daniel Proulx** (LL.L. 1976).

«Plusieurs personnes ont généreusement répondu à l'appel de la Faculté, souligne le doyen. Nous tenons à les en remercier. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre notre objectif et ainsi continuer à remplir notre mission avec brio : celle de former une relève de haut niveau!»

À quoi serviront les dons

Le grand chantier de modernisation prévoit la réorganisation de l'espace, la construction de locaux pour les activités de recherche et le travail en équipe, l'enrichissement des collections, la mise à jour technologique et informatique des installations de même que l'optimisation du système de classement. De telles améliorations constituent d'importants facteurs pour attirer et retenir les meilleurs étudiants tout comme les meilleurs professeurs. Elles contribuent aussi à faire de Sherbrooke un lieu de formation juridique d'avant-garde.

Pour plus d'information :
Luce Laguë, conseillère en développement philanthropique
819 821-8000, poste 63498
luce.lague@USherbrooke.ca
www.USherbrooke.ca/vers/lafondation-droit



Daniel Proulx, doyen de la Faculté de droit, M^e Stéphane Reynolds, associé chez Monty Coulombe, et François Dubé, directeur général de La Fondation de l'UdeS.

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DROIT

50 000 \$ DE MONTY COULOMBE

« Par ce don, Monty Coulombe signifie clairement son engagement envers la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Nous assurons ainsi la formation de juristes de premier plan et la pérennité de recherches de pointe en Estrie », affirme M^e Stéphane Reynolds (LL.B. 1994), associé au sein du cabinet sherbrookoïsis.

« Appuyer le grand chantier de modernisation de la bibliothèque consiste effectivement à prendre part à l'essentiel de notre mission, souligne le doyen Daniel Proulx. Nous enregistrons plus de 100 000 visites par année à la bibliothèque. C'est un endroit névralgique, autant pour la formation des futurs juristes que pour l'avancement des connaissances en droit. »

L'engagement de Monty Coulombe est également un gage de reconnaissance pour la qualité de la relève dont le cabinet a bénéficié au cours de ses 30 ans d'existence en Estrie. « La quasi-totalité de nos avocats est issue de la Faculté de droit de Sherbrooke et plusieurs d'entre eux

ont enseigné », confirme M^e Reynolds, lui-même chargé de cours à la Faculté depuis 1996. Ce dernier siège également au Comité de programme du baccalauréat et au Conseil de Faculté.

« Le sous-financement des universités est une réalité et il revient à nous, les diplômés, de soutenir notre *alma mater*, poursuit M^e Reynolds. Si aujourd'hui nous sommes des professionnels du droit œuvrant dans toutes les sphères de la société, c'est d'abord et avant tout grâce à la Faculté de droit. »

Le sous-financement des universités est une réalité et il revient à nous, les diplômés, de soutenir notre *alma mater*.

La Faculté de droit et La Fondation de l'Université de Sherbrooke remercient chaleureusement Monty Coulombe. « C'est très stimulant de constater que les milieux francophones se sentent de plus en plus responsables de leurs institutions, à l'instar des communautés anglophones, évoque Daniel Proulx. Nous espérons que cet exemple incitera d'autres diplômés à signifier de façon concrète leur attachement à leur Faculté. »

« Grâce à la générosité du cabinet Monty Coulombe et à celle des autres donateurs qui comprennent l'importance d'appuyer ce projet, la bibliothèque de la Faculté de droit sera adaptée aux besoins du 21^e siècle », souligne François Dubé (LL.B. 1981), directeur général de La Fondation.

Barak Barin* et **Marie-Claude Rigaud****, *L'arbitrage consensuel au Québec – Recueil de jurisprudence*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2010, 696 p.

*Professeur associé à la Faculté depuis 2010.
**Professeure associée à la Faculté depuis 2010.

Cet outil de référence rend compte du développement de la pratique et du droit de l'arbitrage consensuel au Québec par le prisme de la jurisprudence. Il met en lumière les décisions qui fournissent certaines réponses aux questionnements soulevés par la mise en œuvre du régime d'arbitrage consensuel québécois.



Vincente Fortier et **Sébastien Lebel-Grenier***, dir., *La vulnérabilité et le droit, Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke, mai 2009*, Sherbrooke, Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, 2010, 144 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2001.

Cet ouvrage collectif évoque une diversité de situations de vulnérabilité qui mobilisent le droit. Croisant le point de vue des juristes québécois et français, cet ouvrage contribue à éclairer un concept dont on pourra avec d'autres se demander s'il est juridiquement autonome.



Robert P. Kouri* et **Catherine Régis****, dir., *Les grands défis en droit et politiques de la santé*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2010, 420 p.

* Professeur à la Faculté depuis 1966.
** Professeure à la Faculté depuis 2006.

Cet ouvrage regroupe une version élaborée des textes des présentations de la 5^e édition de la Conférence nationale en droit de la santé, tenue à Montréal en 2009. Des experts canadiens en provenance de plusieurs disciplines (droit, éthique, médecine, politiques et soins infirmiers) y présentent leur vision des défis majeurs pour les années à venir.



Véronique Fraser*, *L'implication de la société civile à titre d'amici curiae auprès des groupes spéciaux et de l'organe d'appel constitués par l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, Collection Minerve, 2010, 200 p.

* Diplômée LL.B. 2007 et LL.M. 2009.

Quelle est la participation véritable de la société civile à chacune des étapes de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce? La société civile peut-elle réellement se faire entendre à propos de ses intérêts véritables? Quelle est la considération que lui portent les groupes spéciaux et l'Organe d'appel? Ce volume répond à ces questions.

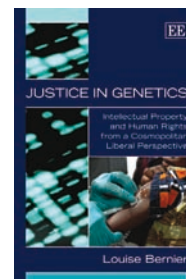


PARUTIONS RÉCENTES

Louise Bernier*, *Justice in Genetics, Intellectual Property and Human Rights from a Cosmopolitan Liberal Perspective*, Cheltenham (Grande-Bretagne), Éditions Edward Elgar, 2010, 255 p.

* Professeure à la Faculté de droit depuis 2006.

Cette monographie se veut une contribution aux réflexions sur les défis et obstacles à l'accès global à la santé. L'auteure y développe un cadre théorique qui permet de justifier une redistribution globale différente et plus équitable des ressources produites par les nouvelles technologies médicales.



Lorraine Derocher, Claude Gélinais, **Sébastien Lebel-Grenier*** et Pierre C. Noël, dir., *L'État canadien et la diversité culturelle et religieuse : 1800 – 1914*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, 228 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2001.

Le Canada fait souvent figure de modèle pour sa pratique originale du multiculturalisme. Or, le peu de références à son héritage historique de tolérance et d'accommodement et l'absence de lien entre les solutions envisagées aujourd'hui et celles d'antan étonnent. Cet ouvrage collectif tente de retracer l'histoire du multiculturalisme au Canada afin d'en dégager des pistes de solution pour aujourd'hui.



Estibaliz Jimenez*, *Le combat contre le trafic des migrants au Canada : Contrôle migratoire d'abord, lutte au crime organisé ensuite*, Éditions Universitaires Européennes, Berlin, juin 2010, 458 p.

* Professeure associée à la Faculté depuis 2008.

Dans une perspective criminologique et juridique, cette étude analyse les lois et les politiques mises en œuvre par le Canada pour combattre la migration irrégulière et le trafic de migrants. L'objectif de cette recherche est de connaître l'impact de ces lois et politiques et leur application sur les migrants et réfugiés.



COLLATION DES GRADES RÉINVENTÉE

GRANDIOSE ET RICHE DE SENS

Du latin *collatio*, la collation est l'action de conférer un titre. Si ce type de cérémonie existe depuis le Moyen Âge, la formule réinventée par l'Université de Sherbrooke vient de fêter ses cinq ans. Bien que cet événement ait été passablement médiatisé au fil des ans, certains se demandent peut-être ce qu'il a de si particulier. Pleins feux sur une noble initiative.

En réinventant sa cérémonie de remise des diplômes, l'Université de Sherbrooke a d'abord voulu créer un grand rassemblement où les diplômés de toutes les facultés recevraient leur diplôme au même moment. Cela en fait en soi un événement de grande envergure.

Si Mère Nature se montre clémente, la cérémonie principale se déroule en plein air. On parle dans ce cas de la plus grande cérémonie du genre au Canada. En cas de mauvais temps, il faut morceler la foule d'environ 13 000 personnes pour abriter tout le monde. Les diplômés assistent alors à la cérémonie principale au stade intérieur alors que leurs invités suivent le spectacle sur écran géant dans des chapiteaux, où se dérouleront ensuite les cérémonies facultaires de remise des diplômes.

Avez-vous lu «spectacle»? Avec des déplacements de cohortes chorégraphiés (pour former une rose des vents), la prestation d'une cantatrice, la proclamation d'un texte lyrique et le fameux rituel d'investiture, la cérémonie principale est effectivement un spectacle haut en couleur. Elle ne demeure pas moins le sommet de la vie universitaire. Comme par le passé, on y honore des grands de ce monde et on y reconnaît la contribution de professeurs de la meilleure étoffe. Le tout avec plus de décorum encore, ce qui surprend et émerveille toujours les visiteurs honorés.

Ce que la formule réinventée a de plus louable et de plus loué, c'est la richesse et la cohérence de la symbolique qu'elle a engendrée et qui fait écho à la quête de sens d'une société en perte de rituels de passage (baptême, mariage, etc.).

L'essence de l'événement réside dans le fameux rituel d'investiture. Ce dernier se déroule comme suit : sur ordre de la rectrice et au rythme de quatre battements de tambour, les diplômés retournent la cape noire qui recouvre leur toge pour se retrouver parés d'or et de vert. On les dit alors investis des couleurs de l'Université de Sherbrooke et ainsi prêts à faire rayonner leur *alma mater* aux quatre coins du monde. C'est à ce moment que les exclamations fusent et que les yeux s'humectent dans la foule d'invités.

Cela vous donne envie de retourner à l'Université?

Photos et vidéos des cinq dernières éditions de la collation des grades : www.USherbrooke.ca/collation



La plus grande collation des grades en plein air au Canada (photo de l'édition 2008).



Paul M. Gagnon, diplômé en droit et sciences de la vie, prononce un discours au nom des diplômés de 2010.



Les 2500 diplômés présents en 2010 investis de l'or et du vert, couleurs de l'UdeS.

COLLATION DES GRADES 2010

ANNÉE FASTE POUR LA FACULTÉ DE DROIT

« J'ai le privilège de m'adresser à vous au nom des 3990 étudiants de la cohorte 2010 de l'Université de Sherbrooke », lance **Paul Gagnon** aux 13 000 personnes rassemblées en ce 24 septembre. Le ton est posé; le regard, assuré. Le diplômé de la Faculté de droit s'acquitte de sa mission avec application. « Bien que nous soyons formés dans une discipline en particulier, poursuit-il, il nous faudra décloisonner nos professions et nos mentalités. » Exhortation sentie pour ce détenteur d'un bac-maîtrise en droit et sciences de la vie, un programme multidisciplinaire.

Les honneurs fusent

L'édition 2010 de la collation des grades a permis d'honorer plusieurs personnes ayant contribué à l'évolution du droit. Parmi celles-ci, on retrouve le professeur français **Bernard Durand**. Ce juriste émérite a grandement contribué à l'avancement de la pensée du droit musulman et colonial. Il a également occupé des postes de haut niveau en milieu universitaire, notamment ceux de vice-président aux relations internationales et de doyen de la Faculté de droit à l'Université Montpellier 1. Si cette dernière a conclu une alliance stratégique avec l'UdeS, c'est en partie grâce au professeur Durand. Il a reçu de nombreuses distinctions à ce jour, dont celle de Chevalier de la Légion d'honneur en France.

Le professeur **Michel Prieur** a également reçu un doctorat d'honneur en droit, dont la remise a eu lieu en janvier dernier. Pionnier en droit de l'environnement, ce professeur de l'Université de Limoges a rédigé un grand nombre de publications dans ce domaine. En plus d'avoir créé plusieurs programmes d'études en droit de l'environnement, il a fondé des institutions, dont le Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme (CRIDEAU) et la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE).

Deux autres figures inspirantes pour les futurs juristes ont vu leur contribution reconnue lors de la cérémonie facultaire de la collation des grades : les professeurs **Jean-Guy Bergeron** et **Suzanne Philips-Nootens** (LL.B. 1980). Le professeur Bergeron a reçu le titre de professeur émérite. L'article de la page suivante dresse un portrait de sa carrière d'exception.



La professeure Suzanne Philips-Nootens entourée de M^r Guy Morin, directeur du Centre de Sherbrooke de l'École du Barreau, M^r Luc Borduas, président de La Fondation de l'UdeS, et Sébastien Lebel-Grenier, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures à la Faculté.



Le docteur d'honneur Bernard Durand pendant son allocution.



Le docteur d'honneur Michel Prieur.

Hommage à Suzanne Philips-Nootens

La professeure Philips-Nootens s'est vu remettre un Prix institutionnel de reconnaissance pour la qualité de l'enseignement. Considérée comme un modèle de rigueur, de générosité et de sagesse, la lauréate est également une grande pédagogue et une communicatrice hors pair. Originaire de Belgique, elle a d'abord été médecin anesthésiste pendant dix ans.

« Comme pour tout ce qu'elle entreprend, la professeure Philips-Nootens s'est investie totalement dans son rôle d'enseignante », a souligné le professeur **Pierre-François Mercure** dans son éloge. En plus de mener un brillant parcours de chercheuse, elle s'est toujours située à la fine pointe en matière d'innovation pédagogique.

Est-ce en raison de son excellente feuille de route qu'un ancien doyen l'appelait la « grande dame de la Faculté de droit »? Sans doute. « Mais aussi et surtout pour son humanisme profond, pour son inlassable dévouement et pour le respect et l'admiration qu'elle inspire dans tous les milieux où elle œuvre », a marqué le professeur Mercure.

JEAN-GUY BERGERON

PROFESSEUR ÉMÉRITE

Lors de la collation des grades 2010, le titre de professeur émérite a été décerné à une sommité du droit des assurances au Québec : le professeur **Jean-Guy Bergeron**. Figure marquante de la Faculté de droit, le professeur Bergeron s'est distingué dans toutes les sphères de la fonction professorale.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'éméritat est un titre honorifique accordé à certains professeurs retraités en considération de leur contribution exceptionnelle au progrès de l'Université et de leurs distingués états de service. Cette distinction sied parfaitement au professeur Bergeron.

Recruté par l'Université de Sherbrooke en 1968, le professeur Bergeron a formé des générations d'étudiants dans la plupart des matières relevant du Code civil. Privatiste accompli, il a également prêté ses talents de formateur à l'École professionnelle du Barreau du Québec pendant près de 20 ans.

Parmi ses matières de prédilection, on retrouve le droit des obligations, le droit de la preuve en matières civiles et commerciales, le droit des régimes matrimoniaux, le droit des contrats, la procédure civile, le droit patrimonial des conjoints et, bien sûr, le droit des assurances.

En recherche, le professeur Bergeron s'est véritablement démarqué comme un des pionniers de la Faculté de droit. Ses analyses, empreintes d'une rigueur remarquable, suscitent toujours le plus grand intérêt tant chez les étudiants que chez les universitaires, les juristes et les magistrats.

Son expertise a été consacrée par la publication de trois ouvrages majeurs en droit des assurances. La doctrine ainsi que la jurisprudence québécoise et canadienne regorgent de références aux ouvrages de Jean-Guy Bergeron. Si bien qu'il est considéré comme l'un des plus grands experts au Québec en droit des assurances, sinon le plus grand.



Le professeur Jean-Guy Bergeron encadré du doyen Daniel Proulx et du président du CA de l'Université de Sherbrooke Gil Rémillard.

Tout au long de sa carrière, il a été invité à prononcer de nombreuses conférences. Les grands médias ont également sollicité ses interventions pour toutes les questions relatives aux assurances. Du reste, sa passion pour le droit des assurances est telle qu'il poursuit encore ses activités de recherche et de diffusion, à titre de professeur associé, bien qu'il soit retraité depuis 2004.

En marge de l'enseignement et de la recherche, le professeur Bergeron a grandement contribué au développement de sa faculté et de son université. Il a notamment été membre du conseil d'administration de l'Université, du comité de vérification du conseil d'administration et d'un comité spécial sur la refonte des statuts. Son engagement le plus marquant a certes été celui de doyen de 1996 à 2000.

«Plusieurs actions mises en place à cette époque ont fortement contribué à l'évolution de la Faculté, particulièrement au chapitre du développement des cycles supérieurs», a souligné dans son éloge le vice-doyen à la recherche et aux études supérieures **Sébastien Lebel-Grenier**. Ce dernier a terminé par ces mots solennels : « En reconnaissance de vos distingués états de service, la Faculté de droit a l'honneur de vous décerner le titre de Professeur émérite. »

Très ému, le professeur Bergeron a accueilli avec humilité cette reconnaissance de la part de ses pairs.

VERS UNE JUSTICE PARTICIPATIVE

CRÉER UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS DE CHANGEMENT

Par Jean-François Roberge

Comment faire évoluer la culture juridique en favorisant la justice participative? Pour la Faculté de droit, il s'agit d'un engagement permanent qui se concrétise par des initiatives en prévention et règlement des différends (PRD). Des initiatives adaptées aux milieux de pratique et reconnues sur le plan international.

Depuis 1999, la Faculté offre la seule maîtrise francophone du Canada en PRD et la plus réputée dans le monde francophone. Ses professeurs et chargés de cours ont également développé des formations en médiation sur mesure pour des associations professionnelles de médiateurs ou d'arbitres et des écoles de la magistrature en Europe, en Amérique du Sud et en Afrique.

Depuis l'été 2010, la Faculté rend cette spécialisation encore plus accessible en proposant ses Séminaires de justice participative et de prévention et règlement des différends aux professionnels du droit et d'autres disciplines. Ils constituent un condensé des formations académiques et professionnelles données par ses formateurs au Québec et ailleurs dans le monde.

Ces formations continues sont reconnues par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ), l'ADR Institute of Canada, la Chambre des notaires et le Barreau du Québec. Elles peuvent

également donner accès aux titres de médiateur accrédité et d'arbitre accrédité.

La 2^e édition des Séminaires aura lieu en août prochain. Ces derniers s'adressent tant aux médiateurs et aux arbitres qu'à ceux qui désirent obtenir une première accréditation. Nous y offrirons des formations adaptées aux besoins et aux réalités du marché telles que la médiation civile et commerciale, l'arbitrage civil et commercial, la médiation en harcèlement psychologique, la médiation en relations de travail et la négociation stratégique.

Par le biais des Séminaires, nous espérons consolider une communauté de professionnels spécialisés en PRD afin de faire évoluer les mentalités et les pratiques. Nous favorisons une approche pédagogique ouverte, interactive et concrète qui valorise le développement d'une pratique réflexive ancrée dans l'action. Notre objectif consiste à amener les participants à apprendre de la riche expérience de tous leurs collègues et de nos formateurs chevronnés pour qu'ils soient prêts à agir sur le terrain aussi tôt que... le lendemain!

Depuis plus de 10 ans, l'Université de Sherbrooke a créé un réseau de plus de 400 PRDistes multidisciplinaires. Nous vous invitons à faire partie de cette communauté d'acteurs de changement.



Le professeur Jean-François Roberge (LL.B. 1996, LL.M. 2005, PhD 2007) est directeur des programmes de PRD. Il se spécialise en justice participative, en pédagogie du droit et en administration de la justice et gouvernance. Il a reçu le Prix 2007 de la meilleure thèse de doctorat de l'Université de Sherbrooke dans le secteur des lettres et des sciences humaines et sociales.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

La 2^e édition des Séminaires en justice participative et en prévention et règlement des différends aura lieu du 15 au 26 août 2011. La période d'inscription bat son plein. Pour plus d'information ou pour réserver votre place, visitez le www.USherbrooke.ca/cufc/droit.

L'Université de Sherbrooke offre également trois programmes de 2^e cycle en PRD à son campus de Longueuil. Pour en savoir plus, www.USherbrooke.ca/droit/programmes/2e-cycle/prd.

DES AVOCATS D'EXCEPTION

Par Diane Bergeron

ROBERT G. BORDUAS : AVOCAT DE L'ANNÉE SELON LE CLASSEMENT BEST LAWYERS

M^e Robert G. Borduas (LL.B. 1987) a été nommé Avocat de l'année 2011 en droit du financement d'équipement par Best Lawyers. Depuis plus de 25 ans, cette organisation renommée constitue des listes d'avocats exceptionnels dans plusieurs pays par le biais d'évaluations exhaustives faites par des pairs. Des milliers d'avocats importants dans leur spécialité contribuent à ces évaluations.

Les juristes ainsi désignés jouissent d'un grand respect au sein de la profession pour leurs compétences, leur professionnalisme et leur intégrité. Best Lawyers publie également un répertoire des meilleurs avocats dans lequel M^e Borduas apparaît depuis 2008 dans les domaines du droit bancaire et du droit du financement d'équipement.

Bonne année pour Robert G. Borduas! En effet, l'*International Financial Law Review* (IFLR) le compte parmi les avocats de premier plan en financement de projets dans l'édition 2010 de son *Guide to the World's Leading Financial Law Firms*. L'IFLR fournit une analyse des meilleurs cabinets de droit financier en activité sur plus de 100 marchés dans le monde entier.

Associé chez Ogilvy Renault Montréal, M^e Borduas se spécialise dans les domaines du financement bancaire, du crédit-bail commercial, de la titrisation et du droit commercial général. Il a acquis une expertise particulière en matière de financements de projets, de produits dérivés et de financements structurés.



Très attaché à son *alma mater*, il a été chargé de cours en droit des affaires à la Faculté dans les années 90. Plusieurs membres de sa famille sont diplômés de la Faculté, notamment son frère, M^e Luc Borduas (LL.L. 1978), président de La Fondation de l'Université de Sherbrooke et associé chez Heenan Blaikie à Sherbrooke.



JULIE LESSARD : « RISING STAR » DU MAGAZINE LEXPERT

Le 25 novembre dernier, le magazine *Lexpert* dévoilait sa sélection d'étoiles montantes lors d'un gala se tenant à Toronto. Ce concours pancanadien a pour mission d'honorer annuellement 40 avocats de moins de 40 ans se démarquant dans l'exercice de leur profession et dans leur communauté. Quatre juristes du Québec ont eu l'honneur de compter parmi les élus, dont M^e Julie Lessard (LL.B. 1994).

Julie Lessard est associée et responsable de l'équipe stratégique Immigration d'affaires chez BCF. Elle assiste les entreprises, les hauts dirigeants, les cadres et les employés spécialisés dans la mise en place des stratégies d'immigration et d'expatriation et ce, peu importe le pays d'origine ou de destination.

« En moins de 10 ans, elle a développé la plus importante pratique en droit de l'immigration d'affaires au Québec et l'une des plus importantes au Canada », peut-on lire dans *Lexpert*. Son expertise a été sollicitée dans le cadre de multiples fusions et acquisitions comportant des enjeux relatifs à la mobilité du personnel.

M^e Lessard participe à de nombreux séminaires à travers le monde, et agit fréquemment à titre de conférencière auprès de moyennes et grandes entreprises et spécialistes dans le domaine, sur des sujets variés en matière de droit de l'immigration et de mobilité des travailleurs. Après avoir cofondé Lessard Tremblay Avocats en 1998, elle s'est jointe à BCF en 2007 en tant qu'associée.

RAYMOND ROYER

DONNER : UNE PHILOSOPHIE DE VIE

Par Stéphanie Raymond

Pour Raymond Royer (LL.L. 1966), donner temps et ressources financières à diverses causes est aussi naturel que de siéger à un conseil d'administration ou de cogner des balles de tennis. « Cela relève d'une philosophie de vie, selon le vieux principe du partage avec les plus démunis », affirme l'ancien président-directeur général de Domtar.

La dernière distinction reçue par l'homme d'affaires pour un engagement bénévole est le Prix reconnaissance Jean-Besré, attribué en mars 2010. Cet honneur visait à le remercier d'avoir assuré la coprésidence du Tournoi de golf BRP-Domtar de la Fondation du CHUS pendant dix ans. Il s'ajoute à une liste déjà longue de prix et titres honorifiques reçus au fil des ans en récompense de sa générosité ou de ses rares qualités de gestionnaire.

« Quand j'ai commencé à travailler, je me suis fixé comme objectif de donner 10 % de mon salaire brut en dons de charité, explique Raymond Royer. C'est une règle que j'ai toujours suivie, et je ne l'ai jamais regretté. Mais donner de l'argent quand on a de bons revenus, c'est facile; c'est pourquoi j'ai aussi voulu donner de mon temps. »

La santé, les aînés et l'éducation sont trois domaines qui ont largement profité de ses générosités. « Je redonne ce que j'ai reçu », affirme celui qui aime particulièrement se rappeler ses années d'études au Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, devenu depuis le Séminaire de Sherbrooke.

« Les prêtres nous enseignaient pour 1 \$ par jour. Ils ne le faisaient pas pour devenir riches, mais pour permettre à des personnes comme moi, qui n'auraient pas pu aller à l'université, d'accéder à l'éducation. J'ai toujours été reconnaissant envers ces gens. »



La clé du succès : respecter ses valeurs

Si les valeurs de Raymond Royer l'ont poussé à donner, elles l'ont aussi aidé en tant que gestionnaire. « Je crois que la clé du succès est d'établir ses valeurs et de les respecter. Il faut savoir ce qu'on est prêt à accepter et à ne pas accepter. Aujourd'hui, l'enseignement moral est très différent de celui de mon temps; il est maintenant dicté par les lois plutôt que par des valeurs. On va jusqu'à la limite où on peut aller sans "se faire prendre". Pourtant, ce qui devrait guider nos vies, ce ne sont pas les lois, mais nos valeurs personnelles. »

Le gestionnaire a ainsi toujours eu comme valeur de bien faire les choses du premier coup. C'est d'ailleurs à ce principe, inculqué à l'ensemble des employés de Domtar lorsqu'il en était le pdg, qu'il attribue l'accession de l'entreprise au premier rang mondial dans le domaine des pâtes et papiers de communication.

Aujourd'hui, bien qu'il soit à la retraite depuis 2009, Raymond Royer demeure toujours très actif, siégeant notamment au conseil d'administration de la Corporation Financière Power. « Je suis toujours en parfaite santé et tant que je le pourrai, je continuerai à contribuer à l'évolution de la société canadienne », termine-t-il.

LUCE SAMOISSETTE MÉDAILLÉE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Par Diane Bergeron

La rectrice de l'Université de Sherbrooke, M^e Luce Samoisette (LL.B. 1981, DDN 1982), a reçu la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec, distinction remise le 29 octobre dernier des mains du président de l'Ordre, M^e Jean Lambert. Décernée pour une première année à 10 notaires, cette médaille vise à souligner une contribution ou une réalisation exceptionnelle d'un notaire qui rejaillit sur l'ensemble de la profession.

Grand honneur pour M^e Samoisette. «La formation de notaire m'a permis d'aborder les différentes étapes de ma carrière avec des connaissances et des habiletés qui assurent la rigueur et la méthode permettant de résoudre des problèmes complexes. Je suis heureuse

aujourd'hui que ma pratique, mon enseignement, ma recherche et la fonction que j'occupe contribuent au rayonnement de ma profession», souligne la récipiendaire.

Spécialiste en droit fiscal, M^e Samoisette a participé de façon importante à l'avancement des connaissances dans ce domaine. Elle a également eu un apport remarquable à la gouvernance de la Faculté de droit et de l'Université de Sherbrooke, notamment comme vice-doyenne à l'enseignement, directrice du diplôme de droit notarial, vice-rectrice à l'administration, rectrice-adjointe et rectrice. Son objectivité, son intégrité, son attitude d'ouverture et sa rigueur sont recherchées par plusieurs organisations.



La lauréate en compagnie du président de la Chambre M^e Jean Lambert.

LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES FAIT UNE FLEUR À ALLYSON GUÉRIN

Par Luce Laguë

M^e Allyson Guérin (LL.B. 1999) est maintenant parée d'une Orchidée du Réseau des femmes d'affaires du Québec, région de Granby. Cette distinction, remise lors du Gala des Orchidées 2010, a pour but de souligner le parcours remarquable de femmes d'action de la région montréalaise. La distinction lui sied à merveille. En effet, l'engagement est une seconde nature pour M^e Guérin.

En plus de pratiquer en droit de la famille au sein du cabinet Racicot Chandonnet de Granby, elle s'investit dans sa communauté avec une énergie et une générosité hors du commun.

«Lors de mon assermentation, l'un des orateurs s'était adressé ainsi au parterre de nouveaux avocats se trouvant devant

lui : "C'est un privilège d'avoir pu faire vos études en droit. C'est à votre tour maintenant de remettre ce que vous avez reçu à la société!" Je n'ai jamais oublié ces paroles.»

M^e Guérin a si bien retenu l'exhortation que depuis son arrivée à Granby en 2001, elle n'a eu de cesse de s'engager auprès des organismes locaux, dont le Centre de femmes Entr'Elles, la Fondation Alzheimer de Granby, le Réseau des femmes d'affaires du Québec, le regroupement de jeunes gens d'affaires Génération Avenir, le Centre d'action bénévole et bien d'autres.

Après son baccalauréat en droit, M^e Guérin a poursuivi ses études en psychologie et en médiation familiale.



«Ces connaissances sont des atouts indispensables à ma pratique», souligne l'avocate qui exerce exclusivement en droit familial. Spontanée, honnête, passionnée, l'avocate donne toujours l'heure juste à ses clients tout en les aidant le plus possible. À n'en pas douter, la récipiendaire d'une Orchidée du Réseau des femmes d'affaires du Québec compte parmi la fine fleur des juristes en droit de la famille!



MON STAGE EN AFRIQUE DU SUD

FAVORISER L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

*Par Karine Boisjoly-Létourneau, étudiante
en droit et sciences de la vie*

Été 2010. J'ai la chance de compter parmi les premiers étudiants en droit et sciences de la vie à prendre part à un stage coopératif offert après ma 3^e année d'études dans ce programme combiné de bac-maîtrise. Une grande variété de possibilités s'offre à nous. Je choisis un stage regroupant trois de mes passions: le droit, la science et une expérience à l'international.

Direction Cape Town en Afrique du Sud où je passerai trois mois à travailler sur l'accès aux médicaments pour les pays en voie de développement. Dès mon arrivée à l'aéroport, je suis transportée dans un univers des plus multiculturels. L'Afrique du Sud est un mélange de modernité et de tradition. On y retrouve des influences britanniques, hollandaises et françaises, en plus des nombreuses communautés indigènes qui ont su conserver leurs coutumes et leur langue. Le pays compte pas moins de 11 langues officielles!

Bien que l'Afrique du Sud soit un pays développé sur plusieurs plans, la pauvreté et la maladie affectent un grand pourcentage de sa population. Le VIH/SIDA touche près de six millions de personnes dans ce pays de 50 millions d'habitants. Les «maladies du tiers-monde», dont le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria, présentent un réel défi pour l'Afrique du Sud tout comme le manque d'hygiène, d'éducation et de ressources financières.

Mon quotidien à Cape Town ressemble sensiblement à ce qu'on connaît au Canada. J'habite en appartement, je travaille en anglais dans un bureau du lundi au vendredi. Mais la nature de mon boulot au South African Medical Research Council (SAMRC) est bien particulière. Cette organisation compte parmi les partenaires d'un consortium financé par l'Union européenne qui vise à cibler les principaux enjeux affectant l'accessibilité aux médicaments dans les pays en voie de développement et à élaborer des solutions à ce problème.

Mon rôle consiste à identifier des façons socialement responsables de décerner des licences permettant de produire des médicaments en tenant compte des enjeux pour les divers acteurs, qu'ils soient issus de pays développés ou en voie de développement. Ma formation en droit et sciences de la vie me permet de comprendre les complexités du développement et de la production de médicaments ainsi que celles du domaine des brevets pharmaceutiques.

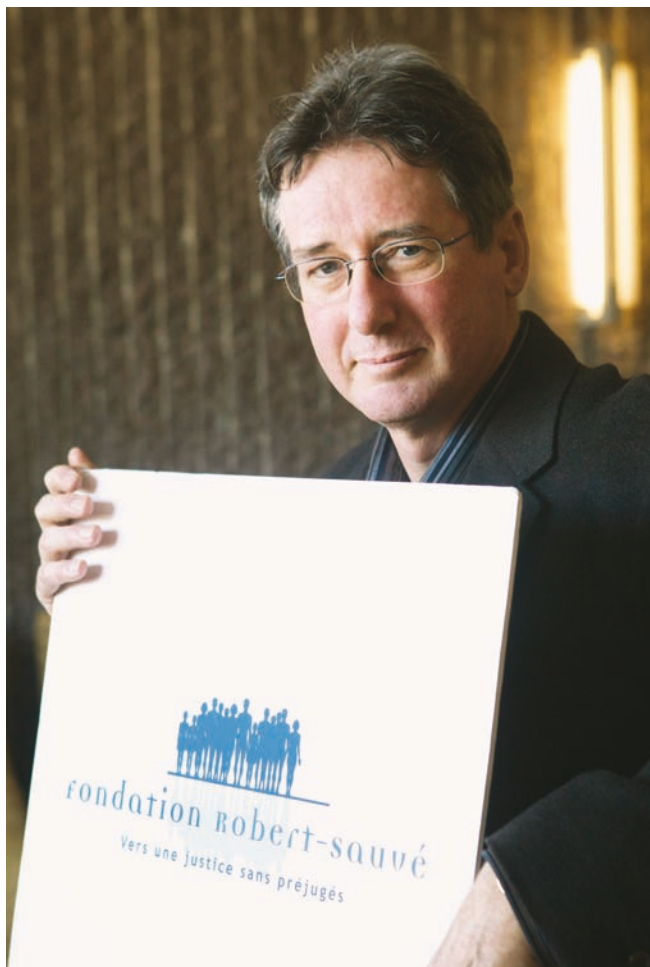
Mon emploi au SAMRC fait quotidiennement appel à mes habiletés scientifiques et juridiques. Grâce à cette expérience exceptionnelle, je comprends mieux la richesse de ma double formation.

Tout près de la Coupe du monde de football

J'ai eu la chance de goûter à l'atmosphère de fierté et d'hospitalité qui régnait dans l'air sud-africain à l'été 2010. Quel honneur d'être le premier pays africain à tenir cet événement sportif d'envergure mondiale!

La Coupe du monde de football fut une réussite malgré les inquiétudes de la communauté internationale qui craignait violence et émeutes. Pour moi, ce fut l'occasion de côtoyer des gens de diverses nationalités tous rassemblés, malgré leurs différences, pour célébrer leur passion pour le sport.

Pour info :
www.accesstopharmaceuticals.org



ROBERT TÉTRAULT

INCORRIGIBLE HUMANISTE

Par Diane Bergeron

À l'époque de ses études à la Faculté, chaque classe du baccalauréat en droit avait son équipe de hockey. Très versé dans le sport, il aimait en outre s'adonner au billard. Comme ses condisciples de l'ère du *peace and love*, il cultivait de grands idéaux. Rien de plus normal chez les futurs juristes, paraît-il, car la société d'alors comptait sur le droit pour transformer le monde. Ce qui fait exception chez **Robert Tétrault** (LL.L. 1977), c'est que la fibre humaniste et la recherche de justice sociale s'imprimeront en toile de fond de toute sa vie.

L'hérédité y est pour quelque chose. Sixième d'une famille de sept enfants, Robert est fils d'un médecin "d'avant l'assurance-maladie". « C'était une médecine très près des gens. Mon père se déplaçait chez ses patients et il soignait aussi ceux qui n'avaient pas les moyens de rétribuer ses services. » Dès son jeune âge, Robert Tétrault s'attache à l'idée de corriger les déséquilibres sociaux, de même qu'à cultiver un regard compatissant envers les défavorisés.

« Toute personne a droit à sa dignité, déclare-t-il avec ferveur. En traitant les personnes en situation de pauvreté avec considération, on a plus de chances qu'elles gardent espoir et demeurent des citoyens à part entière. »

C'est en réponse à la requête de son collègue de classe **Jean Couture** (LL.L. 1977) que Robert Tétrault commence à s'engager envers les démunis. « Il m'avait demandé de collaborer à un projet d'information juridique auprès des détenus de l'ancienne prison Winter », se souvient-il. Cette initiative émanait du programme d'activités cliniques, le même qui

enrichit encore aujourd'hui la formation d'environ 70 étudiants par année. « Nous avons donné plusieurs séances d'information aux détenus malgré la réticence des gardiens. J'ai été touché par la vulnérabilité et la colère de ces personnes. »

D'autres demandes se succéderont, auxquelles l'homme de service répondra « présent ! » Ainsi, il a collaboré à maintes activités du réseau d'aide juridique. Il a milité en appui à la Société de l'assurance-automobile du Québec pour l'application intégrale du principe d'indemnisation sans égard à la responsabilité (le *no fault*). Il a défendu les droits de ses collègues en assumant de nombreux mandats au sein du syndicat des professeurs de l'UdeS. Il a contribué au développement de la Fondation Robert-Sauvé, organisme sans but lucratif dédié à la promotion des droits des personnes qui vivent en situation de pauvreté. Tout cela en plus d'enseigner neuf matières à la Faculté de droit depuis 1979, dont plusieurs reliées au droit social.

Le professeur Tétrault n'enseigne plus depuis juin 2010. Ses divers engagements au sein du syndicat des professeurs le tiendront bien occupé d'ici 2015, année où il compte tirer sa révérence.

Ses projets de retraite? Rédiger un manuel pour aider les médecins à comprendre le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'application des régimes de protection sociale, se remettre au piano et... « ne tuer personne en m'adonnant à ma passion pour le golf », lâche-t-il avec son demi-sourire caractéristique. Saviez-vous que Robert Tétrault a un excellent sens de l'autodérision?

RÉFORME DU RÉGIME D'ADOPTION AU QUÉBEC

POUR UNE ADOPTION À LA MESURE DE CHAQUE ENFANT

Par Stéphanie Raymond

Rencontre avec la professeure Carmen Lavallée (LL.B. 1992), spécialiste en droit de l'enfant et de la famille, qui a présidé un groupe de travail sur le régime d'adoption au Québec en 2006-2007. Le rapport qui en a résulté s'intitule « Pour une adoption à la mesure de chaque enfant ». Il a été remis aux ministres de la Justice et de la Santé et des Services sociaux et a mené au dépôt d'un avant-projet de loi en 2009; un projet de loi est attendu cette année.

PdeD : Pourquoi réformer le régime d'adoption québécois?

C.L. : Le régime d'adoption québécois n'a pas subi de réforme majeure depuis de très nombreuses années. Pourtant, la réalité des enfants adoptés a changé. Ce ne sont plus des bébés nés hors mariage placés en adoption par leur mère, mais pour la plupart des enfants qui ont vécu un certain temps dans leur famille d'origine et dont les parents ont été jugés incapables de s'occuper adéquatement. Le cadre législatif doit donc s'adapter à cette réalité.

PdeD : En quoi consiste le régime d'adoption actuel?

C.L. : Nous pratiquons l'adoption plénière, laquelle implique la rupture totale des liens entre l'enfant et sa famille d'origine. L'adoption est donc fondée sur la confidentialité des dossiers.

Autrefois, on justifiait le secret sur les origines d'un enfant « illégitime » adopté par le fait que cela le protégeait contre le déshonneur, en plus de permettre à la mère de refaire sa vie. Mais cette situation ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Sans abolir l'adoption plénière, il faut mettre en place d'autres mécanismes juridiques afin de mieux s'adapter aux besoins de chaque enfant.

PdeD : Que recommande le rapport « Pour une adoption à la mesure de chaque enfant »?

C.L. : Le rapport prône une plus grande ouverture. Les enfants adoptés étant plus âgés aujourd'hui, le parent d'origine, la mère le plus souvent, pourrait demeurer une figure significative. Il n'est pas question ici que le parent d'origine continue à s'investir auprès de son enfant. Nous pensons plutôt à des ententes de communication tel l'échange de lettres et de photos, avec le consentement des parents adoptants.

Cela permettrait au parent d'origine de ne pas perdre la trace de son enfant et d'être rassuré quant à son bien-être. Quant à l'enfant, il garde ainsi un lien avec son parent. Avec l'adoption plénière, la coupure est draconienne et peut être parfois très douloureuse.

De plus, actuellement, un enfant adopté par un membre de la famille de sa mère par exemple devient un étranger sur le plan juridique pour la lignée paternelle. Même chose lorsqu'un enfant est adopté par le nouveau conjoint de sa mère; faut-il toujours couper les liens entre l'enfant et ses grands-parents paternels par exemple?

Nous croyons que non, même si la reconnaissance de ces liens n'entraînerait pas d'effets juridiques étendus, contrairement à ce qui se passe en France notamment, où le maintien de la filiation d'origine a un effet juridique au plan successoral par exemple.

PdeD : Qu'en est-il des adolescents ou adultes adoptés dans leur jeunesse et qui veulent retrouver leurs origines?

C.L. : Bien que souvent invoqué, le droit fondamental à la connaissance de ses origines n'a jamais été formellement reconnu au Québec. L'adopté ne peut donc faire lever la confidentialité sauf si lui-même et le parent d'origine donnent leur consentement formel.

Nous proposons l'inversion de ce principe, soit la levée de la confidentialité à moins qu'une partie ne s'y oppose. On pourrait même imaginer que la loi interdise toute opposition à la divulgation



de l'information relative à la personne recherchée, mais permette de poser un veto interdisant le contact, comme cela se fait dans d'autres provinces au Canada.

PdeD : La nouvelle loi s'appliquerait-elle aussi dans le cas des adoptions antérieures à la réforme?

C.L. : C'est une question très difficile. La confidentialité se base sur le droit des personnes au respect de leur vie privée, pour protéger par exemple une mère n'ayant jamais révélé à ses autres enfants qu'elle avait confié un enfant pour l'adoption dans sa jeunesse.

Nous avons donc tenté de trouver un équilibre entre le droit à la vie privée et le droit à l'information, et voici notre proposition : dans le cas des adoptions antérieures à la réforme, si la personne recherchée refuse la divulgation de l'information ou s'avère introuvable, la confidentialité pourrait être levée deux ans après son décès.

Cela dit, l'avant-projet de loi n'a pas retenu cette proposition et a maintenu le statu quo pour les adoptions antérieures. Toutefois, plusieurs personnes et groupes entendus lors des consultations publiques ont manifesté leur désaccord avec ce principe. On peut espérer qu'un

éventuel projet de loi aille plutôt dans le sens proposé par le groupe de travail.

PdeD : Si le projet de loi sur l'adoption est accepté, pourrait-il y avoir un impact sur la reconnaissance d'un éventuel droit à la connaissance de ses origines?

C.L. : Une reconnaissance de ce droit pour les personnes adoptées poserait aussi la question de la reconnaissance du même droit pour les enfants nés à la suite du recours à la procréation assistée. Le débat est déjà amorcé dans d'autres provinces au Canada et le Québec devra, tôt ou tard, faire face à de telles demandes.

CARMEN LAVALLÉE

ÉTUDES

- LL.B., Université de Sherbrooke, 1992
- D.E.A., Université de Lyon III, 1994
- Doctorat en droit de la famille, Université de Lyon III, 2002

CARRIÈRE

- Présidente d'un groupe de travail sur le régime québécois de l'adoption en 2006-2007
- Membre du partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles
- Auteure de la monographie *L'enfant, ses familles et les institutions de l'adoption. Regards sur le droit français et le droit québécois* publiée aux éditions Wilson & Lafleur en 2005
- Vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures de 2002 à 2004
- Professeure à la Faculté de droit depuis 1994



NOTAIRE EN POLITIQUE DEPUIS 25 ANS

Par Monique Gagnon-Tremblay

Monique Gagnon-Tremblay (LL.L. 1972, DDN 1973) est députée du comté de Saint-François, ministre des Relations internationales, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de la région de l'Estrie. En décembre dernier, elle a fêté ses 25 ans de vie politique. À cette occasion, quelque 400 collègues et amis se sont réunis pour célébrer avec elle son parcours unique.

Pourquoi une notaire en politique, me demanderez-vous? Et pourquoi le notariat d'abord? C'est en travaillant comme secrétaire juridique pendant presque douze ans, auprès du notaire Jean-René Tétreault, à Plessisville, que j'ai acquis certaines connaissances et que j'ai été à même d'apprécier la profession de notaire. Ce contact avec la profession est devenu l'élément déclencheur dans ce choix de carrière. Cette expérience a été la bougie d'allumage pour un retour aux études.

Ma décision était prise. Armée d'un courage certain et d'une grande détermination, j'ai décidé de conjuguer travail et études. Premier objectif : faire un

baccalauréat *ès arts* « par les soirs » comme le veut l'expression. C'était la condition préalable, à l'époque, pour m'inscrire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. L'aventure aura finalement exigé beaucoup d'énergie, mais j'étais animée d'une profonde volonté de réussir et j'y suis parvenue.

Grâce à l'expérience que j'avais acquise comme secrétaire juridique, j'ai pu ouvrir seule ma propre étude à Ascot Corner en 1973. Je devenais ainsi la 2^e femme notaire en Estrie. Je me réjouis si j'ai pu ainsi paver la voie à d'autres femmes.

J'ai été chargée de cours en quatrième notariat, conseillère municipale et comme j'étais une des rares femmes notaires en région, j'ai beaucoup été sollicitée par les groupes de femmes de l'Estrie pour donner des conférences sur des sujets tels les testaments, les successions et les contrats de mariage.

On dit que le droit mène à tout et, dans mon cas, il m'a conduite en politique. Et j'en suis du reste à ma 26^e année à titre de députée de Saint-François, dont 16 comme ministre.

Depuis ma première élection, les connaissances acquises en notariat me sont quotidiennement utiles. La rigueur, la minutie et surtout le souci de l'exactitude sont autant d'atouts dans la conduite de mes responsabilités ministérielles. J'oserais même dire qu'une

formation en droit confère un avantage indéniable en politique : celui de mieux comprendre le cadre législatif avec lequel les députés et les ministres doivent continuellement composer.

Pour la ministre que je continue d'être, tout ce bagage juridique me permet de mieux comprendre les changements, de mieux cerner les enjeux qui ont marqué et qui marquent toujours l'évolution de la société québécoise. À ce chapitre, j'aurai été aux premières loges dans l'évolution des droits dévolus aux époux avec l'adoption de la *Loi sur le partage du patrimoine familial*. Vingt ans plus tard, cette loi anime toujours les discussions dans le milieu juridique compte tenu de l'évolution des situations conjugales.

Le rôle crucial du notaire, que ce soit comme politicien ou comme professionnel de la fonction publique, contribue à faire de lui un témoin privilégié de tous les changements qui marquent l'évolution de la société québécoise.

Et comme celle-ci ne cesse d'évoluer, c'est en prenant part au débat – ce que je vous invite à faire à titre de juriste – que se manifesteront le choc des idées. Car c'est à l'issue de ce dernier que naîtront des réformes qui amélioreront le sort des individus.

DÉFENDRE LE DROIT D'AUTEUR EN MUSIQUE : ACCORDS PARFOIS DIFFICILES !

Par Diane Lamarre

«Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.» C'est ce que prévoit la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* à l'article 27,2. L'évolution de la législation canadienne sur le droit d'auteur au cours des 25 dernières années et son application ne reflètent malheureusement pas toujours cette noble intention.

Le fait que la législation fédérale sur le droit d'auteur relève conjointement des ministères de l'Industrie et du Patrimoine nous donne bien sûr un indice de l'origine de cette difficulté pour les créateurs d'œuvres littéraires, dramatiques, artistiques et musicales au Canada. L'introduction et le renforcement graduel du concept «d'équilibre» entre le droit des auteurs et celui des usagers ont aussi grandement affaibli la cause des créateurs et des ayants-droit au cours des dernières années.

L'arrivée du numérique et de l'Internet en particulier ont bien entendu soulevé de nombreux enjeux concernant la mise en œuvre et la gestion du droit d'auteur en musique. Pratiquement chacun de nous peut aujourd'hui télécharger, copier et rendre disponible un répertoire musical entier en quelques clics, avec pour conséquences la chute vertigineuse des ventes de disques.

Il s'ensuit des pertes énormes pour tous les acteurs de l'industrie musicale et un accroissement exponentiel de revenus pour les fabricants de supports audionumériques, au détriment des fournisseurs de la « matière première » de cette industrie (à quoi bon un iPod sans musique...?).

Le juriste qui œuvre au sein d'une association professionnelle ou d'une société de gestion collective dans l'industrie musicale consacre une part importante de son temps à la gestion du droit d'auteur ou à la défense des droits et intérêts des ayants-droit qu'il représente : auteurs-compositeurs, éditeurs, producteurs ou interprètes. Il doit également se réserver du temps pour la formation continue des travailleurs culturels, notre secteur d'emploi étant en mouvance constante.

Quand je pense à mes collègues, je remarque un autre point commun : les déplacements fréquents à Ottawa en vue de convaincre les fonctionnaires et les élus de l'importance d'assurer le respect des droits des créateurs et des ayants-droit. Toujours le même refrain... qui finit trop souvent sur une fausse note, hélas!



Diane Lamarre (LL.B. 1988) est directrice générale de l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM). Elle a exercé auparavant dans le domaine des arts visuels, notamment à titre de chef de service des arts visuels et métiers d'art pour la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC).

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Plusieurs diplômés de la Faculté de droit ont choisi de consacrer leur carrière à la défense des droits des auteurs, compositeurs, éditeurs, producteurs ou interprètes d'œuvres musicales. Certains en pratique privée, d'autres au sein d'organismes voués à la défense collective des droits des auteurs et des ayants-droit musicaux. C'est le cas notamment de :

- Francine Bertrand-Venne (LL.B. 1972)
- France Lafleur (LL.B. 1978)
- Éric Lefebvre (LL.B. 1987)
- Mylène Cyr (LL.B. 1987)
- Serge Provençal (LL.B. 1985)



Photo de classe de Daniel Proulx prise vers 1975, à l'époque de ses études en droit. Où est le futur doyen? Premier à gauche de la dernière rangée.



LA PIERRE ANGULAIRE DE LA FACULTÉ A 40 ANS

Par Diane Bergeron

Savez-vous d'où vient notre célèbre roche gravée du mot DROIT? Eh bien, sachez qu'elle a été excavée au moment de la construction de l'édifice actuel de la Faculté. Notre pierre angulaire (c'est le cas de le dire!) a été mise au jour il y a 40 ans cette année! En effet, si la Faculté de droit existe depuis 1954, l'édifice qui l'abrite a été achevé en 1971. Témoin impérissable de notre histoire, emblème de la Faculté, cette roche en aurait des choses à dire si elle pouvait parler!

Qui a donné cette importante vocation à une pierre quelconque sortie des entrailles du mont Bellevue? Le professeur retraité **Jean Melanson**, qui a été doyen de la Faculté de 1972 à 1979. «J'ai toujours été sensible au symbolisme, explique l'ancien doyen. La pierre donne une impression de force, de solidarité. Comme celle-ci est associée au site et que les bâtiments de l'Université n'étaient pas identifiés à cette époque, je trouvais qu'il était important de marquer le lieu.»

C'est pourquoi le professeur Melanson a veillé à ce que la pierre soit déplacée, gravée et illuminée. Ayant à cœur le

milieu environnant, il a également fait planter 25 arbres représentant autant de promotions lors du 25^e anniversaire de la Faculté, en 1979. Aujourd'hui, ces arbres forment une belle sentinelle bien haute et bien droite face aux intempéries.

Au cours des 40 dernières années, notre roche emblématique en a vu défiler des visages! Étudiants, professeurs, juristes en exercice, invités de marque, célébrités et quidams se sont postés autour d'elle le temps d'une photo souvenir. «Beaucoup d'étudiants se sont fait photographier autour de la roche», confirme le professeur Melanson.

Pour son numéro de l'automne 2011, *Paroles de droit* souhaite publier une série de photos des diplômés de la Faculté autour de la roche. Si vous avez gardé un tel cliché, nous vous remercions de nous l'envoyer par courriel ou par la poste, pour le plus grand plaisir de vos amis diplômés! N'oubliez pas de mentionner l'année et le contexte de cette prise de photo. À noter que les photos transmises par la poste seront retournées sans faute.

Envoyez votre photo d'ici le 31 mai à :

Paroles de droit
Faculté de droit
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le pavillon Albert-Leblanc, qui abrite la Faculté de droit, fut baptisé ainsi en l'honneur de l'éminent avocat de Sherbrooke qui compte parmi le petit cercle de fondateurs de l'Université de Sherbrooke. Albert Leblanc a également été le premier doyen de la Faculté.

MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

EN SYNERGIE AVEC LA FACULTÉ

Par André-Gilles Brodeur

Fierté et gratitude : voilà ce qui m'anime en cette 7^e année de service à titre de président de notre association de diplômés. Que de chemin parcouru!

L'une des actions entreprises depuis mon arrivée a été de renouveler la formule des Retrouvailles. Depuis 2005, cet événement annuel est devenu un véritable *happening* qui rassemble les promotions fêtant leur 5, 10, 15... ou 50 ans de diplomation!

À l'automne 2010, nous en étions à la 5^e édition de ce concept, si bien que toutes les promotions ont pu en faire l'expérience. Résultat : le taux de fréquentation a monté en flèche et le niveau de bonheur des convives aussi : « On sera là dans cinq ans! », s'empres- sent de nous dire les élus des dernières Retrouvailles! C'est donc avec fierté que je décrète : mission accomplie pour l'ADDUS!

À celles et ceux qui n'ont pas fréquenté nos Retrouvailles des dernières années, j'aimerais dire que cette grande fête est désormais un IN-CON-TOUR-NA- BLE! L'article portant sur les Retrouvailles 2010, que vous pourrez lire à la page 28, s'intitule : « Des liens qui durent toute la vie ». Voilà qui résume pourquoi il importe de se déplacer à Sherbrooke un certain samedi soir d'automne à tous les cinq ans!

Me voilà particulièrement enthousiaste d'annoncer que les Retrouvailles 2011 auront lieu le 29 octobre prochain. Elles réuniront les promotions dont l'année se termine par "1" ou par "6". Étant un diplômé de 1971, j'ai très hâte de vivre cette soirée en compagnie de mes collègues et amis de promotion. Je vous

invite à réserver cette date dans votre agenda et à vous inscrire dès maintenant en utilisant le coupon qui se trouve à la page 30.

Tous les diplômés de la grande région de Montréal sont également invités à notre **cocktail du printemps le 12 mai** en l'honneur de nos *leaders* du monde des affaires. Détails en p. 30.

J'aimerais enfin exprimer ici toute la gratitude que je porte à l'endroit des acteurs de la Faculté de droit. Il y a plusieurs années de cela, la Faculté et l'ADDUS évoluaient plus ou moins dans des univers parallèles bien que chacune appréciait et respectait l'autre. Aujourd'hui, on peut vraiment parler de synergie. À ce chapitre, je souligne le souci de l'actuel doyen **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) d'offrir à l'ADDUS des services professionnels et une visibilité méritée.

En terminant, j'ai le grand plaisir de vous présenter les membres actuels de notre CA. Vous remarquerez sur la photo qu'il y a du sang neuf parmi les administrateurs de votre association! Si certains s'engagent avec enthousiasme, d'autres cèdent leur place après plusieurs années de loyaux services. Ainsi, je remercie chaleureusement les professeurs **Robert Tétrault** (LL.L. 1977) et **Simon Roy** (LL.B. 1995) qui ont été de fidèles collaborateurs au cours des dernières années.

Meilleures salutations à tous!



André-Gilles Brodeur (LL.L. 1971)
Président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



1^{re} rangée : Kim Dingman, Caroline Boutin, Luce Laguë, Renée Roy, Valérie Dupré-Jodoin.
2^e rangée : Alexandre McCormack, Neville-Warren Cloutier, Raphaël Viens-Côté, William Dufort, André-Gilles Brodeur, Mélissa Robert. Absents sur la photo : Daniel Proulx et René Turcotte.



SOUVENIRS DES RETROUVAILLES 2010

DES LIENS QUI DURENT TOUTE LA VIE

«On peut détruire des bâtiments, mais on ne peut détruire l'esprit d'une université. Chaque personne qui a fréquenté la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a en elle des éléments de son histoire.» Cette vibrante déclaration vient du professeur **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965), président d'honneur des Retrouvailles 2010 de la Faculté de droit. Ce rendez-vous attendu avait lieu le 16 octobre 2010. Il visait les diplômés des promotions se terminant par "0" et par "5".

Quelque 160 convives ont eu droit à des festivités chaleureuses organisées par l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) pour une 5^e année consécutive. Plusieurs diplômés ont revécu leurs belles années d'étudiants en retournant sur les mêmes bancs d'école qu'ils ont fréquentés jadis. En effet, en plus de visiter la Faculté et d'admirer la mosaïque de photos de leur promotion, ils ont profité de l'occasion pour assister à une conférence reconnue aux fins de la formation continue des avocats et des notaires.

Le banquet et la soirée ont eu lieu au Théâtre Granada, joyau situé rue Wellington à Sherbrooke. Les diplômés sont repartis emballés d'avoir resserré les liens qui les unissent à leurs amis et à leur *alma mater*. «On sera là dans cinq ans pour nos prochaines Retrouvailles!», ont tenu à préciser plusieurs d'entre eux.

Pour mieux apprécier l'événement en images, visionnez le photoreportage à : www.USherbrooke.ca/droit/ (cliquez sur le bouton "Diplômés" dans la colonne de droite).



Le professeur Robert P. Kouri, président d'honneur des Retrouvailles 2010.



André-Gilles Brodeur (2^e à gauche) et des professeurs de la Faculté : Jean-Guy Bergeron, Daniel Proulx, Camille Charron, Lucie Thibodeau et René Turcotte. Profs absents sur la photo : Robert P. Kouri, Carmen Lavallée, Pierre-François Mercure, Pierre Patenaude, Sébastien Lebel-Grenier, Suzanne Philips-Nootens, Simon Roy et Robert Tétrault.



Trois diplômés heureux de se retrouver : Robert Normand (seul représentant de la promotion 1960), Louis-Paul Allard (1970) et Robert P. Kouri (1965).



La promotion 1965

SOUVENIRS DES RETROUVAILLES 2010



La promotion 1970



La promotion 1975 en compagnie du professeur Jean-Guy Bergeron (3^e).



La promotion 1980



La promotion 1985



La promotion 1990



La promotion 1995



La promotion 2000



La promotion 2005

COCKTAIL À MONTRÉAL LE 12 MAI

HOMMAGE À NOS LEADERS DU MONDE DES AFFAIRES

C'est sous le thème « Une faculté de *leaders* » que se tiendra l'activité du printemps de l'Association des diplômés en droit de l'UdeS (ADDUS). Cette année, le rendez-vous annuel aura lieu le 12 mai prochain au **Club Universitaire de Montréal**, situé au 2047, rue Mansfield. L'événement permettra aux diplômés de la grande région métropolitaine de se réunir le temps d'un 5 à 7. Ce sera aussi l'occasion de saluer ceux qui ont fait leur chemin dans le monde des affaires.

Le cocktail se déroulera sous la présidence d'honneur de messieurs **Michel Coutu** (LL.B. 1980) et **Jean-François**

Milot (LL.B. 1980), deux diplômés qui mènent une carrière de gestionnaire florissante. M. Coutu est reconnu pour avoir fait l'acquisition d'un important réseau de pharmacies aux États-Unis, tandis que M. Milot compte parmi les bâtisseurs de la chaîne hôtelière Le Dauphin.

Tous les diplômés œuvrant dans la grande région métropolitaine sont invités à ce cocktail. Aucuns frais, consommations et bouchées seront offertes.

Inscription d'ici le 7 mai :
addus@USherbrooke.ca



Michel Coutu



Jean-François Milot

RETRouvailles 2011

Message aux promotions
1961, 1966, 1971, 1976,
1981, 1986, 1991, 1996,
2001 et 2006

C'est avec grand plaisir que l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke vous invite à participer aux Retrouvailles 2011, qui auront lieu à Sherbrooke le samedi **29 octobre prochain**. Ne manquez pas cette occasion de reprendre contact avec vos amis et connaissances de la Faculté!

Pour plus d'information :
Secrétariat de la Faculté de droit
819 821-8000, poste 63500
1 800 267-8337, poste 63500
addus@USherbrooke.ca

www.USherbrooke.ca/droit
(cliquez sur le bouton « Retrouvailles 2011 » dans la colonne de droite. Les détails sur l'événement seront mis en ligne au cours des prochains mois)

Coupon d'inscription aux Retrouvailles du 29 octobre 2011

Nom : _____

Promotion : _____ Nombre de personnes (encercler) : 1 2

Nom de la personne qui m'accompagnera : _____

Courriel pour recevoir une confirmation d'inscription :

Paiement joint (cocher) : Si envoyé avant le 15 juin, 23h59
 80 \$ (personne seule) 135 \$ (personne accompagnée)
Si envoyé après le 15 juin
 85 \$ (personne seule) 145 \$ (personne accompagnée)

N.B. Faire le chèque à l'ordre de : ADDUS

Poster ce coupon et votre paiement à :
ADDUS
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
2500 boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

CLINS D'ŒIL

Blais, Marie-Claude (1992) – A été nommée procureure générale et ministre de la Justice et de la Consommation pour la province du Nouveau-Brunswick.

Borduas, Robert G. (1987) – Avocat chez Ogilvy Renault, fait partie de la liste des 26 meilleurs avocats du Québec pour l'année 2011.

Burelle, Lyne (1982) – A été nommée secrétaire de l'entreprise chez Gaz Métro.

Cardin, Pierre (1982) – Directeur juridique et secrétaire corporatif pour l'Amérique du Nord au sein du groupe européen d'aéronautique et de défense EADS. Il a été en nomination pour le prix du General Counsel of the Year 2010, organisé par l'International Law Office Global Counsel Awards en association avec l'American Corporate Counsel.

Cloutier, Neville-Warren (1982) – Président d'Iso Systèmes de Logiciels inc., a remporté le Mérite Argent pour Meilleure entreprise dans le cadre du 17^e Concours Prix PME Banque Nationale 2010 pour la région de Montréal et du Grand Montréal.

Faribault, Christian (1997) – Est associé chez BLG de Montréal.

Gervais, Charles (1973) – Est bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince en Haïti pour un 3^e terme.

Laberge, Sophie (1991) – A été nommée protectrice de l'élève par la Commission scolaire des Chênes de Drummondville.

Lacasse, Louise (1985 et 1986) – A décroché le Prix Robert-Cliche du premier roman pour son œuvre *Éteignez, il n'y a plus personne*.

Lachance, Dany (1985 et 1986) – A été élue présidente du CA de la Fondation du CHUS.

Lafleur, Annie (1999) – A été nommée commissaire à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et siège au bureau de Montréal.

Larivière, Alexis (2007) – A remporté en équipe le Prix Charles-Rousseau (phase orale) du concours de plaidoirie Char-

les Rousseau ainsi que le Prix Henri-Rollin (meilleures communications écrites, ex æquo avec Paris II Assas). Il a aussi remporté à titre individuel le prix du 4^e meilleur plaideur.

LeChasseur, Marc-André (1994) – A lancé le bureau Poupart & LeChasseur, firme spécialisée en droit municipal située à Montréal.

Martel, Nadia (1993) – S'est jointe au conseil d'administration de l'Université Bishop. Elle est également membre du bureau des gouverneurs de cet établissement.

Monfette, Marie-Josée (1985) – Est associée au cabinet de la société Cain Lamarre Casgrain Wells à Montréal.

Paillé, Dominique (2005) – A été nommée protecteur de l'élève à la commission scolaire des Sommets de Sherbrooke.

Paré, Denis (1976, 1977) – A reçu deux prix décernés par le CHUS : le Grand Prix d'excellence du CA et le Prix d'excellence catégorie Engagement, cuvée 10^e anniversaire.

Patenaude, Pierre (professeur émérite) – A été président d'honneur du Symposium de l'Association des avocats de la défense de Montréal en novembre 2010.

Racette, Sylvain (2000) et **Rouillard, Kathleen** (2001) – Sont associés chez Bélanger Sauvé.

Samoisette, Luce (1981 et 1982) – Rectrice de l'UdeS, assume depuis juin la vice-présidence du CA de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Shoiry, Jean-Philippe (2009) – Vétéran quart-arrière du Vert & Or de l'UdeS, bénéficie du programme de bourses 2010-2011 des Alouettes de Montréal et d'une bourse de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.

Vachon, Jacques (1982) – Premier vice-président aux affaires administratives et chef du contentieux chez AbitibiBowater inc., a reçu le prix Réalisation exceptionnelle 2010 parmi les Prix des conseillers juridiques.

NOUVEAUX MAGISTRATS

Archambault, Marie (1981) – A été nommée juge à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec.

Beauchemin, Ann-Mary (1987) – A été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

Girouard, Michel (1983) – A été nommé juge à la Cour supérieure du Québec pour le district judiciaire de Rouyn-Noranda.

Lauzon, Marie-Suzanne (1980) – A été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec à Laval.

OMISSION

Dans la dernière édition de *Paroles de droit*, les pages 24 et 25 contenaient une liste de diplômés de la Faculté de droit de génération en génération. La rédaction a omis involontairement de mentionner les personnes suivantes. Merci d'aider votre *alma mater* à tenir sa base de données à jour en communiquant toute information pertinente vous concernant à chang-adresse@USherbrooke.ca.

- **Françoise Lagassé** (1980),
Pierre G. Boily (1963),
Jean-Charles Boily (1987)
- **Jacques Bousquet** (1969),
Jean-François Bousquet (1997,
DDN 1998), **Louis-Jacques Bousquet** (1999, DDN 2000)
- **Jean-Pierre Hinse** (1970),
Annie-Claude Hinse (1992)

DONNEZ DE VOS NOUVELLES

communication.droit@USherbrooke.ca

Paroles de droit les diffusera avec plaisir !

NOUVELLES DES DIPLÔMÉS



La **formation continue** fait partie du **programme**

**Les séminaires en prévention
et règlement des différends
et en justice participative**

Du 15 au 26 août 2011
au Campus de Longueuil de l'UdeS

Pour en savoir plus :
www.USherbrooke.ca/cufc/droit

Être un acteur du droit de demain
**Maîtriser la médiation, la négociation
et l'arbitrage**

- Séminaires de courtes durées pour s'initier ou se perfectionner
- Formations permettant une accréditation de médiateur ou d'arbitre
- Offertes par la Faculté de droit, LA référence dans le monde francophone en matière de prévention et règlement des différends et en justice participative



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE